

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 29 JUIN 2009

Le vingt neuf juin deux mil neuf, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : Mrs BESNIER Christophe, LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Mr LEVILLAIN Landry a été élu secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2009

Lotissement Résidence des Chênes

Réservation de parcelle

Vu la demande de Monsieur et Madame Sébastien DIARD, souhaitant réserver la parcelle située au lotissement Résidence des Chênes - lot n°7 surface 738m².
Attendu que Monsieur et Madame Sébastien DIARD se déclarent prêts à régler le prix de 20,00 € H.T. soit 23.92 € TTC le mètre carré.

Le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Monsieur Jacky CHAUVEAU Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1er Adjoint à signer et à passer auprès de Maître GUÉDON, notaire à Ballée, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de la vente au profit de Monsieur et Madame Sébastien DIARD
- ✓ Précise toutefois que la vente devra intervenir avant 6 mois faute de quoi, l'acceptation présentement donnée par le Conseil Municipal serait nulle et l'offre de Monsieur et Madame Sébastien DIARD refusée purement et simplement sans formalité.

Réservation de parcelle

Vu la demande de Monsieur Emmanuel BELLUAU et Mademoiselle Christelle FRETARD, souhaitant réserver la parcelle située au lotissement Résidence des Chênes - lot n°9 surface 888m².

Attendu que Monsieur Emmanuel BELLUAU et Mademoiselle Christelle FRETARD se déclarent prêts à régler le prix de 20,00 € H.T. soit 23.92 € TTC le mètre carré.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Monsieur Jacky CHAUVEAU Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1er Adjoint à signer et à passer auprès de Maître GUÉDON, notaire à Ballée, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de la vente au profit de Monsieur Emmanuel BELLUAU et Mademoiselle Christelle FRETARD
- ✓ Précise toutefois que la vente devra intervenir avant 6 mois faute de quoi, l'acceptation présentement donnée par le Conseil Municipal serait nulle et l'offre de Monsieur Emmanuel BELLUAU et Mademoiselle Christelle FRETARD refusée purement et simplement sans formalité.

RESILIATION BAIL DE LA POSTE

Les locaux de la poste : bureaux + logement sont repris par la commune depuis début juin 2009.

La direction de la Poste prévoit de verser les loyers jusqu'au 31 décembre 2009 terme du bail actuel.

Vu la proposition de résiliation de bail établi par la Poste,

Considérant que la commune a repris ces locaux depuis le 3 juin 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint à signer l'acte de résiliation de bail.

Des devis seront sollicités pour la remise en état des pièces à l'étage : revêtements sols et murs.

RENOUVELLEMENT CONTRAT LOGICIELS INFORMATIQUE + PRESTATION ASSISTANCE AVEC SEGILOG

Le contrat de logiciels et prestation informatique avec la société SEGILOG arrive à échéance. Un nouveau contrat de 3 ans est présenté : prestations identiques au précédent contrat :

Vu le contrat proposé par la société SEGILOG

Considérant que les clauses de celui-ci répondent à l'attente de la collectivité

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat

DECISION MODIFICATIVE N°1

Pour financer la dépense relative au contrat logiciels informatique + prestation assistance avec SEGILOG, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

	Budget 2009	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Article 6156 Maintenance	2.000,00€	+253,00€	2.253,00€
Dépenses			
Article 022 Dépenses imprévues	10.000,00€	-253,00€	9.747,00€

Section d'investissement			
Dépenses			
Article 205 opération 73	0	+2.272,00€	2.272,00€
Dépenses			
Article 020 Dépenses imprévues	3.040,23€	-2.272,00€	768,23€

TARIFS GARDERIE PERI SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer comme suit les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

Matin	1.30 €
soir	1.62 €

A l'hypothèse d'une éventuelle exonération, il a été confirmé que les conditions actuelles de facturation sont maintenues.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 12 rue des Sencies cadastrée section AC n° 134-182-183-184-185-197 établie le 18 juin 2009 par Maître GUÉDON Notaire à Ballée, a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

POTS D'ACCUEIL VILLAGE VACANCES

Le planning pots d'accueil au village vacances organisé le samedi en juillet & août est élaboré avec les élus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Autorisation encaissement chèque

Suite à la modification d'ampérage du compteur électrique au restaurant scolaire, EDF a émis un chèque de 305,46 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SIVOS

Avec Monsieur le Maire de St Brice, des enseignants et la Présidente de l'APE, Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré l'Inspecteur d'Académie pour solliciter l'ouverture d'une 7^e classe. La décision ne sera prise que le jour de la rentrée des classes au vu des élèves comptabilisés.

Plan d'Équipement numérique des écoles rurales

L'Inspection Académique a donné son accord pour une subvention de 7400 €. Un financement complémentaire de 2600 € est nécessaire pour couvrir le montant total du projet.

Cour école maternelle

3 entreprises seront consultées pour la réfection complète de la cour avec arrachage d'un tilleul qui sera remplacé par un tilleul à racines pivotantes.

D'autres travaux demandés par les enseignantes seront réalisés.

Poste d'ATSEM

Le SIVOS a ouvert un poste d'ATSEM à temps incomplet

Mr MARICHAL évoque la possibilité de recruter un jeune en formation CAP petite enfance. Cette question sera étudiée par le SIVOS.

Arrêts de travail

Prolongation d'arrêts de travail d'un agent au service espaces verts et de l'agent chargé du ménage des bâtiments communaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ : CHANTIER ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires de Juillet 2009.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer un chantier du 6 au 17 juillet 2009 sur le thème embellissement du village, pour 3 jeunes.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

- Ces jeunes seront indemnisés sur la base de 5,00€ de l'heure.
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement, Mr Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint à signer le contrat passé avec le jeune.

Zone de développement de l'éolien

Un comité local éolien sera mis en place

Réunion publique le 2 juillet à Gennes sur Glaize

Une réunion s'est déroulée le 26 juin avec les propriétaires-exploitants susceptibles d'être concernés par l'implantation d'une éolienne.

Révisions simplifiées du PLU

Une réunion s'est déroulée le 24 juin avec les agriculteurs exploitant en périphérie du bourg et un représentant de la Chambre d'Agriculture.

Travaux de bâtiments

Salle polyvalente : 2 chassis de lucarne seront remplacés

Dortoir de la maternelle : sens d'ouverture de la porte extérieure sera inversé

Fleurissement

Concours communal maisons fleuries

Le Jury est formé de 2 personnes de la Commune du Buret et 1 agent d'une autre collectivité .

Passage prévu lundi 13 juillet.

Le jury régional visitera le bourg le 27 juillet prochain.

Travaux de voirie

Voies rurales et chemins communaux : les points à temps sont terminés ; les enduits seront réalisés en septembre

Travaux sur le Fondrieux

Seront réalisés en juillet :

- Travaux d'enrochement pour consolider les berges et protéger la propriété de Melle ROLLET
- Pont du Jard : réfection du pont existant par un pont cadre d'une longueur de 7 m.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Il est rappelé que des aides du CRE (Contrat Restauration Entretien) études projets d'aménagement, restauration peuvent être accordées.

Centre de Loisirs intercommunal

Bilan fréquentation avril positif ainsi que les inscriptions pour cet été.

Extension lotissement

Recontacter le propriétaire pour le terrain jouxtant le lotissement Résidence des Chênes Et prévoir une étude d'aménagement d'un lotissement prenant en compte le développement durable.

Eglise

Travaux de réfection de toiture en cours.

18 personnes ont participé au grand nettoyage intérieur de l'église (durée totale 3 jours).

Un grand merci à tous ces bénévoles.

D'autres travaux extérieurs seront à prévoir : le rejointoiement des pierres pour éradiquer la pousse d'herbes.

Réunion Maire-Adjoint

Les élus sont conviés à la prochaine réunion Maire-Adjoint lundi 6 juillet à 18h30.

Programmation des prochaines réunions de Conseil Municipal :

Jeudi 17 septembre - 22 octobre - 10 décembre

Ces dates pouvant être modulées ou complétées en fonction des dossiers ou questions à traiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.